



Novotel Marseille Prado : premier recul, étape judiciaire et demande de médiation à trois semaine de grève

La semaine dernière, dans un communiqué public aux accents diffamatoires, le sous-traitant STN avait cru bon d'attaquer la légitimité du **mouvement de grève entamé le 17 novembre par les femmes de chambre du Novotel Marseille Prado (Marseille 08°)**. Dans les faits, l'opiniâtreté de l'équipe syndicale CNT-SO met l'**entreprise sur la défensive et l'oblige même déjà à reculer**.

Sous-entendant grossièrement une fraude, STN évoquait des heures sup' *«copieusement octroyées»* de manière illégitime par la gouvernante, par ailleurs nouvelle représentante syndicale CNT-SO. **Sur la base de ces accusations, STN vient officiellement de la licencier !**

Pourtant, **ces heures répondant aux besoins de l'hôtel, étaient bien dues aux salariées puisque le sous-traitant vient de régulariser**, sur les fiches de paie de novembre, **plus de 500 heures pour la période de juillet à septembre** pour l'ensemble des grévistes !

La lutte est littéralement payante mais le compte n'y est pas encore. D'après les pointages effectués par les salariées et vérifiés par le syndicat, une centaine d'heures est encore manquante sur cette période, sans compter toute la période de janvier à juin 2020, où les pointages de l'entreprise sont inexistants !

Ce premier recul légitime la lutte qui continuera jusqu'au paiement complet et l'annulation de ce licenciement inique !

Le conflit prend aussi une tournure judiciaire. STN a contesté la légitimité de la désignation de la représentante syndicale (RSS) par la CNT-SO. Le syndicat et l'entreprise étaient **convoqués le 9 décembre à 14h au tribunal d'instance d'Aix pour régler le litige**.

STN dénie l'engagement syndical de la RSS et prétend que cette désignation est une manœuvre frauduleuse visant à la protéger du licenciement. La **CNT-SO plaidera l'évidence : STN ne pouvait pas ignorer son engagement syndical** avec des mandats du personnel à plusieurs reprises chez l'ancien sous-traitant. **Au courant de l'imminence de sa nouvelle désignation, STN a lancé une procédure de licenciement accélérée et sans fondements pour s'en débarrasser avant qu'elle ne soit protégée !** Après avoir pris connaissance des pièces de la défense du syndicat, **STN a curieusement demandé un renvoi du dossier...**

En raison des différents manquements de l'employeur et du travail dissimulé, la **CNT-SO a officiellement fait appel à la médiation de l'inspection du travail**. Celle-ci doit prendre contact rapidement avec l'employeur.

Contre le vol d'heures et la répression anti-syndicale, le combat continue !



CNT Solidarité Ouvrière 13,
24/28 rue Abbé Ferraud 13005 Marseille
Contact mail : contact13@cnt-so.org
Site : <http://www.cnt-so.org/13>
Page FB : <https://www.facebook.com/cnt.so13/>
Tel : 06.47.39.72.00 - 04.91.35.06.56